



Mise en application de la *Loi sur les espèces en péril* en Ontario



Eric Dresser

Les milieux humides offrent un habitat essentiel à de nombreuses espèces en péril. Pourtant, la majorité de ces écosystèmes fragiles ont disparu ou ont été gravement dégradés en Ontario.

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est la nouvelle loi fédérale de protection des espèces sauvages au Canada. Promulguée en 2003, la LEP a pour objectif de :

- prévenir que les espèces sauvages canadiennes ne disparaissent de la planète ou du Canada (c'est-à-dire de l'état sauvage au Canada);
- de veiller au rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées qui sont comprises dans la Liste des espèces en péril de la LEP;
- et de gérer des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent en voie de disparition ou menacées.

La LEP s'applique partout au Canada et protège toutes les espèces sauvages en péril au pays, notamment les plantes et les animaux aquatiques et terrestres, ainsi que leurs habitats essentiels.

La stratégie du gouvernement du Canada de conserver et de mettre en valeur les espèces sauvages se concrétise dans l'action de chaque ordre de gouvernement, des peuples autochtones, des grands éleveurs, des exploitants agricoles, des groupes voués à la conservation, des pêcheurs, des industriels du secteur primaire et des Canadiens et des Canadiennes qui doivent chacun assumer une part des responsabilités, participer à la coordination des projets et former des partenariats.

La stratégie du gouvernement fédéral comporte les trois volets suivants :

- l'exploitation de l'Accord pour la protection des espèces en péril;
- des programmes d'intendance complémentaires;
- la *Loi sur les espèces en péril*.



Robert McGow

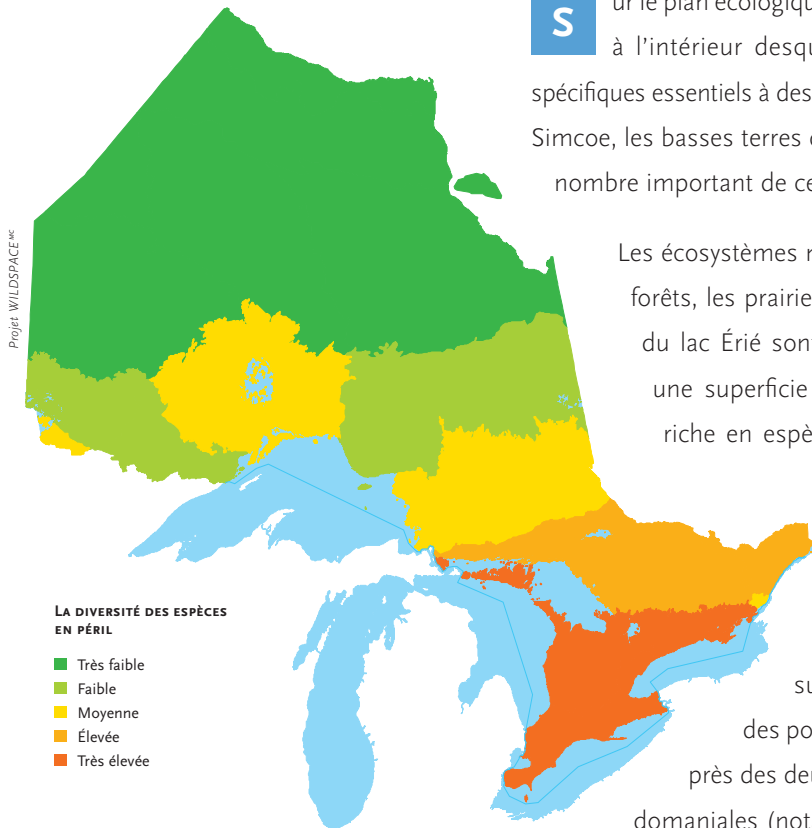
La population de Petits Blongios du Canada est estimée à moins de 1 000 couples.

Mise en application de la *Loi sur les espèces en péril* en Ontario (suite)

Sur le plan écologique, l'Ontario est une région diverse composée de 17 écorégions à l'intérieur desquelles de nombreux écosystèmes fournissent les habitats spécifiques essentiels à des espèces en péril. L'axe de Frontenac, la région de Manitoulin-lac Simcoe, les basses terres du Saint-Laurent et les basses terres du lac Érié comptent un nombre important de ces espèces.

Les écosystèmes naturels prédominants qui sont menacés en Ontario sont les forêts, les prairies, les milieux humides et les Grands Lacs. Les basses terres du lac Érié sont la partie la plus au sud du Canada et, bien qu'elles aient une superficie relativement petite, constituent peut-être la région la plus riche en espèces du pays. Elles abritent environ le tiers des espèces du Canada qui étaient inscrites dans la LEP au moment de sa proclamation (en juin 2003).

L'Ontario possède la population humaine la plus dense du Canada, ce qui a des répercussions importantes et diverses sur son paysage et ses espèces sauvages. Bien que la majorité des populations d'espèces en péril se trouvent sur des terres privées, près des deux tiers des espèces en péril en Ontario habitent sur des terres domaniales (notamment les terres des Premières nations).



Étapes aux fins de l'inscription et du rétablissement

Le COSEPAC évalue le statut des espèces avant qu'elles soient étudiées aux fins de l'inscription sur la Liste des espèces en péril de la LEP. Au moment de la promulgation de la LEP en juin 2003, cette liste comportait 95 espèces. Le nombre d'espèces désignées par le COSEPAC et le nombre d'espèces inscrites sur la Liste des espèces en péril

En janvier 2007, il y avait 534 espèces en péril au Canada selon le COSEPAC. De ce nombre, 182 espèces se trouvaient en Ontario, soit la proportion la plus élevée parmi les provinces. Les espèces de l'Ontario sont évaluées et classifiées dans les catégories suivantes :

- espèces disparues du pays (11)
- espèces en voie de disparition (73)
- espèces menacées (46)
- espèces préoccupantes (52)

Habitant des rivages du lac Érié dans le sud de l'Ontario, le crapaud de Fowler est très rare au Canada.



John Mitchell

de la LEP diffèrent en raison du processus requis pour ajouter une espèce désignée par le COSEPAC à la Liste de la LEP.

Environ deux tiers des espèces en péril existant en Ontario ne se trouvent nulle part ailleurs au Canada. Bon nombre de ces espèces vivent à la limite nord de leur territoire continental, la majorité des populations vivant aux États-Unis. Certaines de ces espèces sont moins en danger aux États-Unis. Or, les populations vivant à la limite nord revêtent une grande importance sur le plan génétique, car elles ont su s'adapter aux habitats nordiques. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec le gouvernement des États-Unis pour veiller à ce que, dans la mesure du possible, les efforts de rétablissement qu'ils déploient se complètent.

Dans le Sud de l'Ontario, un grand nombre d'espèces en péril sont concentrées dans de petites régions comportant divers écosystèmes, tels que les terres de la Première nation de l'île Walpole (prairies d'herbes hautes, chênaie-parc, forêt carolinienne, eaux côtières et milieux humides) et le parc national de Pointe-Pelée (savanes, dunes, forêt carolinienne, eaux côtières et milieux humides).

Service canadien de la faune



Effectuer des inventaires des espèces en péril sur les terres de la Première nation de l'île Walpole, qui abrite environ 20 p. 100 des espèces rares du Canada.

Des inventaires de données biologiques de toutes les terres domaniales en Ontario, notamment les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune, les parcs nationaux, les propriétés militaires, les terres des Premières nations et d'autres terres, sont actuellement dressés. Cet exercice permettra de déterminer ou de confirmer l'existence d'habitats pour des espèces en péril et la présence de telles espèces, animales ou végétales. De plus, Environnement Canada travaille avec d'autres partenaires au rétablissement afin de désigner les habitats nécessaires à la survie ou au rétablissement d'espèces en péril partout en Ontario.

Partenariats pour l'intendance

Des partenariats avec plusieurs organismes nationaux et régionaux, des organismes locaux non gouvernementaux, les Premières nations, les offices de protection de la nature et le gouvernement provincial ont été formés afin d'appuyer les activités d'intendance concernant les espèces en péril, leurs habitats et les écosystèmes prioritaires.

Chaque année, le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement fédéral fournit un appui financier d'environ 2 millions de dollars aux partenaires aux fins du rétablissement des espèces en Ontario et un total d'environ 10 millions de dollars aux partenaires dans l'ensemble du Canada. Les organismes bénéficiaires complètent ces fonds par des dons (en argent ou en nature) dont la valeur excède celle des fonds reçus. Les projets du Programme contribuent au rétablissement des espèces en péril en

appuyant la mise en œuvre des activités prioritaires définies dans les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion préparés en vertu de la LEP.

Les activités d'intendance entreprises par les propriétaires fonciers et les Chefs des Terres comprennent l'amélioration et la restauration des habitats, la vulgarisation, la communication, ainsi que l'acquisition de terres.

En Ontario, le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril contribue en moyenne chaque année au financement de 25 à 30 projets dirigés par des partenaires. En moyenne, 75 espèces en péril bénéficient de l'ensemble de ces projets. De plus en plus, les projets portent sur l'intendance d'écosystèmes particuliers au profit d'espèces en péril localisées et des espèces avoisinantes.



Phil Roberts

L'inondation d'une route inutilisée dans l'aire de conservation de Holiday Beach (comté d'Essex) a créé l'habitat de nidification nécessaire à la Paruline orangée.



Robert McCow

La Paruline orangée est l'un des oiseaux les plus rares au Canada.



Élaboration d'un programme fédéral de rétablissement

Les organismes fédéraux responsables de la LEP sont Environnement Canada (notamment l'Agence Parcs Canada) et Pêches et Océans Canada. Environnement Canada est chargé d'administrer la LEP pour le compte du gouvernement fédéral. Il est principalement responsable des espèces d'oiseaux migrateurs en péril et des espèces terrestres en péril trouvées sur les terres domaniales et de toute autre espèce dont la responsabilité ne relève pas de Parcs Canada ou de Pêches et Océans Canada. Parcs Canada est responsable des espèces en péril se trouvant dans des parcs nationaux, des sites historiques nationaux et d'autres aires protégées du patrimoine national. Pêches et Océans Canada est pour sa part responsable des espèces aquatiques et marines en péril.



P. Allen Woodliffe

Le liatris à épi, une magnifique herbacée vivace qui atteint 1,5 mètre de hauteur, se rencontre surtout dans les milieux prairiaux du sud-ouest de l'Ontario.

Environnement Canada est de plus responsable des espèces en péril se trouvant sur des terres domaniales qui appartiennent aux Premières nations. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, les programmes de rétablissement et les plans de gestion doivent tenir compte de l'importance des connaissances traditionnelles autochtones. Ils doivent également prendre en considération les effets socio-économiques liés à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

En ce qui a trait aux espèces inscrites dans la LEP, des plans d'exécution prévoient la production requise de programmes de rétablissement et de plans d'action (pour les espèces disparues du Canada, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées) et de plans de gestion (pour les espèces préoccupantes). En ce qui concerne les espèces qui étaient inscrites dans la LEP au moment de sa proclamation (en juin 2003), les programmes de rétablissement doivent être inscrites sur le site Web du registre de la LEP d'ici trois ans pour les espèces en voie de disparition, d'ici quatre ans pour les espèces disparues du Canada et les espèces menacées, et d'ici cinq ans pour les espèces préoccupantes. Pour les espèces ajoutées à la LEP après juin 2003, l'échéancier pour l'inscription des programmes de rétablissement est d'un an pour les espèces en voie de disparition, de deux ans pour les espèces disparues du Canada et les espèces menacées, et de trois ans pour les espèces préoccupantes.

Les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux qui ont été chargés du rétablissement ont préparé une série de modèles et de documents complémentaires qui servent de guide pour l'élaboration des programmes et des plans nécessaires. La mise au point de tels programmes nécessite la participation de divers représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et comprend de plus en plus de parties intéressées et de propriétaires fonciers du secteur privé.

En collaboration avec des agriculteurs, des bénévoles construisent des volières extérieures dans des pâturages qui conviennent à la Pie-grièche migratrice, une espèce en voie de disparition. Dans la volière, des couples nicheurs en captivité élèvent en toute sécurité leurs petits, qui seront lâchés dans la nature.

Des ébauches de programmes de rétablissement ou des programmes de rétablissement définitifs sont mis en œuvre pour presque la totalité des espèces en péril de l'Ontario. Des activités de rétablissement sont en cours pour bon nombre des espèces pour lesquelles il existe une ébauche de programme de rétablissement ou un programme de rétablissement définitif. En Ontario, des programmes de rétablissement sont mis au point soit pour un certain nombre d'espèces qui partagent un écosystème particulier soit pour un écosystème particulier qui fournit un habitat à un certain nombre d'espèces en péril.

POUR SIGNALER L'OBSERVATION D'ESPÈCES EN PÉRIL EN ONTARIO

Téléphonez sans frais à Environnement Canada au

1-800-668-6767

John Mitchell



Coopération entre les gouvernements fédéral et provincial

Le gouvernement fédéral et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ont entrepris des discussions dans le but d'élaborer une entente bilatérale qui mettra en lumière les responsabilités des parties pour la mise en œuvre de l'Accord pour la protection des espèces en péril.



Upper Thames River Conservation Authority

Des bénévoles plantent des végétaux sur les berges du ruisseau Medway (comté de Middlesex) afin de freiner l'érosion et d'améliorer la qualité de l'eau pour les espèces aquatiques.

L'entente établira l'intention des parties de collaborer dans le but de rétablir les espèces disparues du Canada, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées, de déterminer et de protéger les habitats qui sont essentiels à la survie de ces espèces et de veiller au rétablissement des espèces préoccupantes.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario est membre du Conseil régional de mise en œuvre (Ontario), dirigé par le gouvernement fédéral, qui recommande les projets aux fins du financement par le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril. Il coordonne également, avec l'aide de Pêches et Océans Canada, les efforts de rétablissement des principaux bassins hydrographiques de l'Ontario.

Ces activités rapprochent efficacement les gouvernements fédéral et provincial, qui se sont tous deux engagés à rétablir des écosystèmes particuliers et les espèces qui y habitent. Tous les ministères fédéraux et provinciaux entretiennent également une étroite collaboration avec des organismes non gouvernementaux afin de rétablir les espèces en péril.

Doug Swaiger/Environnement Canada



Un propriétaire foncier du comté d'Essex a aperçu des tortues ponctuées, des tortues mouchetées et des tortues géographiques nidifiant sur sa propriété pour la première fois en vingt ans dans un habitat de terres humides remis en état depuis peu. Les travaux ont été menés par le réseau de l'intendance du comté d'Essex avec l'appui d'Intendance environnementale Ontario et le Programme d'intendance de l'habitat. La tortue ponctuée (aperçue ici dans la réserve de faune nationale de Long Point) est en voie de disparition en raison de l'importante perte et dégradation de son habitat.



Walpole Island Heritage Centre

La chênaie-parc, un habitat important pour les espèces en péril, est caractérisée par une variété de chênes et de graminées des prairies.

Relations avec les peuples autochtones

La Loi sur les espèces en péril précise l'obligation d'Environnement Canada de collaborer avec les peuples autochtones afin de déterminer la présence d'espèces en péril sur leurs terres et de participer au maintien ou au rétablissement des populations de ces espèces. Certaines terres des peuples autochtones sont le refuge de nombreuses espèces en péril et l'habitat d'un nombre important d'espèces en voie de disparition et menacées. Les données sur les espèces sauvages et sur la biodiversité que renferment les terres des peuples autochtones sont des lacunes critiques pour les organismes de gestion des ressources fauniques.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement fédéral a mis sur pied deux fonds pour soutenir le renforcement des capacités au sein des organisations et des communautés autochtones pour qu'elles participent à la

désignation, à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

- Le Fonds autochtone pour la protection de l'habitat essentiel a pour objectif de protéger les habitats essentiels des espèces en voie de disparition ou menacées se trouvant sur des terres de peuples autochtones.
- Le Fonds pour le renforcement des capacités autochtones a pour objectif d'aider les organisations et/ou les communautés autochtones de renforcer leurs capacités pour leur permettre d'appuyer la protection des espèces en péril.

En plus de ces fonds, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada travaillent également de concert avec plusieurs Premières nations afin de rétablir des espèces aquatiques et terrestres en péril.

En outre, un certain nombre de Premières nations de la province participent ou ont participé, à titre de partenaires dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, à des activités d'intendance concernant des espèces en péril.

Des bénévoles de la collectivité des Premières nations de l'île Walpole participent aux activités de rétablissement pour améliorer les écosystèmes rares de prairies d'herbes hautes.

Service canadien de la faune



Contacts en Ontario

Environnement Canada

Service canadien de la faune
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Tél. : 416-739-4214
Télééc. : 416-739-4560
Courriel : especesenperil_ontario@ec.gc.ca

Agence Parcs Canada

Centre des services de l'Ontario
Agence Parcs Canada
2630, rue Sheffield
Ottawa (Ontario) K1B 3V7
Tél. : 613-998-7247
Télééc. : 613-990-6627

Pêches et Océans Canada

501, croissant University
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6
Tél. : 1-866-538-1609
Télééc. : 204-983-5192
Courriel : fwisar@dfp-mpo.gc.ca



Service canadien de la faune

Au Canada, le rosier sétigère (espèce préoccupante) se trouve autour du lac Érié; il bénéficie d'une longue saison de croissance et d'un climat modéré.

Ressources sur Internet

Registre public de la Loi sur les espèces en péril :

www.registrelep.gc.ca

Site Web du Canada contenant des renseignements, des documents et des commentaires publics sur les espèces en péril.



Espèces en péril en Ontario :

www.on.ec.gc.ca/especesenperil



Espèces en péril au Canada :

www.especesenperil.gc.ca

Espèces en péril de Parcs Canada :

www.pc.gc.ca/nature/eep-sar/

Pêches et Océans et Espèces en péril :

www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/

La présente fiche d'information est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.on.ec.gc.ca/especesenperil. Toutes les publications sont disponibles en format HTML et PDF.

Pour commander des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Environnement Canada

Service canadien de la faune – Ontario

4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Tél. : 416-739-5830
Télééc. : 416-739-5845
Courriel : Faune.Ontario@ec.gc.ca

La présente fiche d'information a été imprimée sur du papier du Forest Stewardship Council (FSC) en utilisant un processus sans mouillage et des encres végétales. Au moins 20 % des fibres entrant dans sa fabrication proviennent de forêts bien gérées et indépendamment certifiées comme étant conformes au règlement du FSC, et 80 % sont des fibres de papier recyclé après consommation.



Publication autorisée par le ministre de l'Environnement

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2007.

Numéro de catalogue CW66-233/2007F
ISBN 978-0-662-73742-1

Also available in English under the title:
The Species at Risk Act in Ontario

À propos du Service canadien de la faune

Le Service canadien de la faune, une composante d'Environnement Canada, traite les questions relatives à la faune dont la responsabilité relève du gouvernement fédéral. Ses responsabilités incluent la protection et la gestion des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des habitats menacés d'importance nationale ainsi que d'autres travaux liés à des questions touchant la faune ayant une portée à l'échelle nationale et internationale. De plus, le Service canadien de la faune fait des recherches dans de nombreux domaines de la biologie des espèces sauvages et offre des programmes d'incitation de gérance de l'habitat et de la faune.